

GUIDE DE PALANQUEE – NIVEAU 4

ORGANISATION GENERALE

L'examen du brevet de Guide de Palanquée - Niveau 4 relève de l'autorité de la Commission Technique Régionale. Les sessions de cet examen peuvent être organisées à l'échelon régional, départemental ou club, mais il revient au président de la CTR de désigner le président du jury et le délégué de la CTR.

Les comités départementaux ou clubs qui désirent organiser ces sessions d'examens doivent en faire la demande auprès de la CTR selon les modalités définies régionalement, au minimum 2 mois avant la date prévisionnelle du début de la session.

Le président de la CTR peut regrouper des sessions d'examen en fonction de la répartition géographique, des dates et (ou) du nombre de candidats.

Si l'examen se déroule à l'étranger, dans les COM, Collectivités Territoriales ou Collectivités Départementales non rattachés à un Comité Régional, le président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.

L'ensemble de l'examen (3 groupes d'épreuves) devra se dérouler de façon continue dans un délai maximum de 4 jours, exception faite de conditions météo très défavorables et jugées telles par le jury.

Cependant, une CTR ou une Commission Technique d'un de ses Organes Déconcentrés (avec accord de la CTR) peut dissocier les épreuves de théorie et connaissances générales (groupe 3) de celles pratiques (groupes 1 et 2), à condition que le candidat participe à l'ensemble des épreuves théoriques et pratiques organisées par cette même CTR.

Les départements doivent déclarer leurs examens à leur CTR d'appartenance selon les modalités définies régionalement, au minimum 2 mois avant la date prévisionnelle du début de la session quel que soit le lieu de l'examen.

JURY

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité.

Au moins deux MF2 et/ou BEES2 ou DE-JEPS dont l'un au moins est Instructeur Régional délégué par la CTR responsable de l'examen.

Un ou plusieurs MF1 ou BEES1 peuvent participer au jury, à condition qu'ils ne représentent pas plus de la moitié de celui-ci.

L'Instructeur Régional délégué par la CTR responsable de l'examen est chargé de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.

L'un des membres du jury, au moins MF2, BEES2, DE-JEPS ou DES-JEPS licenciés, est nommé par le Président de CTR pour assurer la présidence du jury de la session. Il peut, à ce titre, signer les feuilles de notes et les bordereaux pour l'ensemble des examinateurs ainsi que les attestations de conservation des groupes pratique ou théorique. L'instructeur délégué par la CTR peut cumuler sa fonction avec celle de président du jury.

Le jury de chaque atelier doit comporter au moins un MF2, BEES2, DE-JEPS ou DES-JEPS sauf pour les épreuves du premier groupe (condition physique).

DELIVRANCE DU BREVET

Le brevet Guide de Palanquée - Niveau 4 est délivré sous les signatures du président de la CTR et des examinateurs, ou du président de la CTR et du président de jury.

Les Commissions Techniques Régionales sont dépositaires des documents suivants:

- Fichier Excel Vierge à jour tenant lieu de bordereau d'examen (en provenance du siège social)
- Brevets.

I — AVANT LA SESSION

Les organisateurs doivent disposer du fichier Excel vierge établi pour l'examen du Guide de Palanquée - Niveau 4.

II — A L'ISSUE DE L'EXAMEN

A) A charge des organisateurs :

- De saisir complètement le bordereau en utilisant le fichier Excel disponible sur le site internet (accès CTR) en apportant les numéros des brevets.
- De remplir les brevets en respectant les numéros portés sur les bordereaux.
- De les distribuer aux lauréats.
- D'envoyer à la CTR dans les meilleurs délais (30 jours maximum) le fichier Excel rempli correspondant à l'examen du Guide de Palanquée - Niveau 4.
- De conserver un exemplaire du fichier Excel.

B) A charge de la Commission Technique Régionale :

- De mettre à la disposition du délégué de la CTR le nombre de brevets numérotés et signés par le président de la CTR nécessaires.
- De mettre à la disposition du délégué de la CTR le fichier Excel permettant de saisir le bordereau de la session
- De conserver un exemplaire du fichier Excel.
- D'importer le fichier Excel et de clôturer la session sur le site de la FFESSM (accès CTR).

C) A charge de l'administration fédérale :

D'établir, après clôture de la session Guide de Palanquée - Niveau 4 par la CTR, les cartes doubles face FFESSM/CMAS et de les adresser directement aux lauréats.

DUPLICATA : Des duplicata du brevet de plongeur Guide de Palanquée - Niveau 4 peuvent être délivrés par le siège national (carte double face), en précisant la date et le nom du Comité Régional organisateur de l'examen.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans au moins le jour du début de l'examen.
- Etre titulaire au minimum du Niveau 3 de la FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence.
- Etre titulaire de la carte RIFA Plongée.
- Présenter les aptitudes correspondant aux compétences 1, 2 et 3 du référentiel Guide de Palanquée - Niveau 4 de la FFESSM. Ces 3 aptitudes doivent être attestées par un MF1 ou BEES 1 minimum titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Ces trois compétences, dûment détaillées dans le référentiel, sont:

- C1 : Remontée Sans Embout (RSE).
- C2 : Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m.
- C3 : Comportement de guide de palanquée comprenant les espaces d'immersion correspondant aux PE12, PE20 et PE40.

La durée de validité de chacune de ces attestations est de 9 mois.

— Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Règlement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).

Les candidats qui, titulaires des groupes 1 et 2 acquis dans une session antérieure, ne présentent que le groupe "théorie et connaissances générales", sont dispensés de cette obligation.

CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION DES EPREUVES DE L'EXAMEN

- Pour toutes les épreuves pratiques aquatiques (1 à 6) le candidat doit être équipé de la même paire de palmes et du même masque.
- Pour les épreuves du premier groupe (hormis le capelé), quand certaines conditions de température de l'eau sont réunies, le candidat peut choisir d'adopter pour l'ensemble des 3 épreuves, l'équipement minimum suivant :
 - Soit la partie supérieure d'un vêtement isothermique avec cagoule et le lestage annulant sa flottabilité, si la température de l'eau est inférieure à 18 °C.
 - Soit un maillot de bain si la température de l'eau est égale ou supérieure à 18 °C.
- Pour l'épreuve du capelé du premier groupe et les épreuves n° 4 à 6 du deuxième groupe, le candidat doit être équipé du même vêtement isothermique et du même lestage approprié pour évoluer en poids apparent nul à la profondeur de 3 mètres.
- La durée de l'ensemble des quatre épreuves écrites 8 à 11 ne doit pas excéder trois heures.
- L'épreuve 12 est orale, l'épreuve 13 est orale ou écrite (au choix du jury).

CONDITIONS MINIMALES DE REUSSITE A L'EXAMEN

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au minimum un total global de 330 points sans note éliminatoire (inférieure à 5/20) dans aucun des 3 groupes d'épreuves, épreuves toutes faites et avoir la moyenne dans les trois groupes d'épreuves :

- groupe 1, épreuves de condition physique : minimum 50 points /100
- groupe 2, épreuves en plongée scaphandre : minimum 150 points /300
- groupe 3, épreuves de théorie et connaissances générales : minimum 130 points /260

À condition que le candidat ait participé sans abandon à l'ensemble de l'examen, et quelle que soit la structure organisatrice :

- La partie pratique est acquise si le candidat a obtenu la moyenne dans chacun des groupes 1 (condition physique) et 2 (plongée scaphandre), sans note éliminatoire, épreuves toutes faites et un minimum de 90 points en théorie, avec ou sans note éliminatoire dans le groupe théorique.
- La partie théorique est acquise si le candidat a obtenu la moyenne dans ce groupe sans note éliminatoire et un minimum de 140 points en pratique (groupes 1 + 2) avec ou sans note éliminatoire dans ce groupe pratique (libre et/ou scaphandre).

L'attestation de réussite à l'une des parties ne peut être délivrée que si le candidat répond aux conditions précédentes, et seulement lorsque le candidat a participé à l'ensemble des épreuves pratiques et théoriques. Le bénéfice de la partie théorique ou pratique est valable durant 9 mois à compter de la date à laquelle le candidat a présenté la première épreuve et pour un maximum de deux sessions de rattrapage.

Pour repasser la partie non acquise, le candidat peut se présenter dans n'importe quelle session organisée par un club, un comité départemental, sa CTR ou n'importe quelle autre CTR, il doit repasser la partie complète à laquelle il a échoué (et non uniquement le groupe d'épreuves).

PRESENTATION DES EPREUVES

L'examen est constitué de trois groupes d'épreuves.

Toute note inférieure à 5/20 ou toute épreuve non faite est éliminatoire.

PREMIER GROUPE : EPREUVES DE CONDITION PHYSIQUE (3 épreuves).

- | | | |
|---|---|---------------|
| 1 | Mannequin | Coefficient 2 |
| 2 | 800 m PMT ou 500 m capelé
(tirage au sort pour l'ensemble des candidats en début d'examen) | Coefficient 2 |
| 3 | Apnée à 10 m | Coefficient 1 |

Total des points attribués pour ce groupe : 100 points, moyenne du groupe : 50 points

DEUXIEME GROUPE : PLONGEE SCAPHANDRE (4 épreuves)

- | | | |
|---|---|---------------|
| 4 | Guide de palanquée : Briefing – Débriefing | Coefficient 3 |
| | Conduite de palanquée | Coefficient 5 |
| 5 | Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m | Coefficient 3 |
| 6 | Remontée Sans Embout de 20 m | Coefficient 2 |
| 7 | Matelotage | Coefficient 2 |

Total des points attribués pour ce groupe : 300 points moyenne du groupe : 150 points

TROISIEME GROUPE : THEORIE ET CONNAISSANCES GENERALES

- | | | |
|----|--|---------------|
| 8 | Utilisation des tables fédérales | Coefficient 3 |
| 9 | Symptômes, prévention et traitements immédiats des accidents | Coefficient 3 |
| 10 | Epreuve de physique appliquée à la plongée | Coefficient 1 |
| 11 | Epreuve de physiologie appliquée à la plongée | Coefficient 2 |
| 12 | Notions pratiques et théoriques sur le matériel | Coefficient 2 |
| 13 | Notions de réglementation | Coefficient 2 |

Total des points attribués pour ce groupe : 260 points moyenne du groupe : 130 points

PREMIER GROUPE - EPREUVES DE CONDITION PHYSIQUE**1 – Epreuve du mannequin (Coefficient 2)**

Cette épreuve consiste à réaliser, équipé de palmes, masque et tuba, en moins de 8 minutes le parcours défini par le jury.

- Nager en surface sur une distance de 100 mètres.
- Descendre à une profondeur comprise entre 4 et 6 mètres et tenir une apnée de 20 secondes minimum en déplacement.
- Après une récupération de 10 secondes au maximum en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un mannequin de 1,5 kg de poids apparent.
- Remorquer le mannequin, les voies respiratoires hors de l'eau, sur une distance de 100 mètres.
- Le candidat doit maintenir le mannequin, les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise et une tenue du mannequin applicable à une victime réelle, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.
- Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité. Toutefois, si le candidat échoue dans la récupération du mannequin, il peut faire une seconde tentative, le chronomètre n'étant pas arrêté.

NOTA : Un mannequin réglementaire adulte et homologué type « FFSS », agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique devra être impérativement utilisé.

Notation de l'épreuve :

Temps en min:s	Nb de points
— égal ou inférieur à 4:30	12 pts
— de 4:31 à 5:00	11 pts
— de 5:01 à 5:30	10 pts
— de 5:31 à 6:00	09 pts
— de 6:01 à 6:30	08 pts
— de 6:31 à 7:00	07 pts
— de 7:01 à 7:30	06 pts
— de 7:31 à 8:00	05 pts
— supérieur à 8:00	éliminé(e)

- 1 à 8 points supplémentaires peuvent être attribués pour la tenue, l'aisance, l'efficacité et la rectitude lors du tractage du mannequin.
- La non réalisation en totalité de l'épreuve définie est éliminatoire.
- Un temps supérieur à 8:00 minutes est éliminatoire.
- Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de 5 secondes consécutives au moins durant le remorquage est éliminatoire.

2 – Epreuve de nage (coefficient 2) (tirage au sort pour l'ensemble des candidats en début d'examen entre A et B)

A - Epreuve de nage en surface sur une distance de 800 mètres à l'aide des palmes, masque et tuba

Les candidats partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 800 m.
Le lestage est identique à celui de l'épreuve 3.

Notation pour un temps total :

Barème Hommes Temps en min:s	Note	Barème Femmes Temps en min:s
— inférieur à 10:20	20	inférieur à 11:20
— de 10:21 à 10:50	19	de 11:21 à 11:50
— de 10:51 à 11:30	18	de 11:51 à 12:30
— de 11:31 à 12:10	17	de 12:31 à 13:10
— de 12:11 à 12:50	16	de 13:11 à 13:50
— de 12:51 à 13:20	15	de 13:51 à 14:20
— de 13:21 à 13:50	14	de 14:21 à 14:50
— de 13:51 à 14:20	13	de 14:51 à 15:20
— de 14:21 à 14:40	12	de 15:21 à 15:40
— de 14:41 à 15:00	11	de 15:41 à 16:00
— de 15:01 à 15:30	10	de 16:01 à 16:30
— de 15:31 à 16:10	09	de 16:31 à 17:10
— de 16:11 à 16:50	08	de 17:11 à 17:50
— de 16:51 à 17:20	07	de 17:51 à 18:20
— de 17:21 à 17:50	06	de 18:21 à 18:50
— de 17:51 à 18:10	05	de 18:51 à 19:10
— de 18:11 à 18:30	04	de 19:11 à 19:30
— de 18:31 à 19:00	03	de 19:31 à 20:00
— de 19:01 à 19:30	02	de 20:01 à 20:30
— de 19:31 à 20:00	01	de 20:31 à 21:00
— supérieur à 20:00	00	supérieur à 21:00

B – Epreuve de nage en surface sur une distance de 500 mètres, scaphandre capelé

Les candidats portent le scaphandre mais respirent au tuba et se déplacent en nage ventrale.
Les candidats partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 500 m.

Notation pour un temps total :

Barème Hommes Temps en min:s	Note	Barème Femmes Temps en min:s
— inférieur à 08:40	20	inférieur à 09:40
— de 08:41 à 09:10	19	de 09:41 à 10:10
— de 09:11 à 09:40	18	de 10:11 à 10:40
— de 09:41 à 10:00	17	de 10:41 à 11:00
— de 10:01 à 10:20	16	de 11:01 à 11:20
— de 10:21 à 10:40	15	de 11:21 à 11:40
— de 10:41 à 11:10	14	de 11:41 à 12:10
— de 11:11 à 11:40	13	de 12:11 à 12:40
— de 11:41 à 12:10	12	de 12:41 à 13:10
— de 12:11 à 12:40	11	de 13:11 à 13:40
— de 12:41 à 13:00	10	de 13:41 à 14:00
— de 13:01 à 13:20	09	de 14:01 à 14:20
— de 13:21 à 13:40	08	de 14:21 à 14:40
— de 13:41 à 14:00	07	de 14:41 à 15:00
— de 14:01 à 14:20	06	de 15:01 à 15:20
— de 14:21 à 14:30	05	de 15:21 à 15:30
— de 14:31 à 14:40	04	de 15:31 à 15:40
— de 14:41 à 14:50	03	de 15:41 à 15:50
— de 14:51 à 15:10	02	de 15:51 à 16:10
— de 15:11 à 15:30	01	de 16:11 à 16:30
— supérieur à 15:30	00	supérieur à 16:30

3 - Plongée libre à 10 mètres de profondeur (coefficient 1).

Au signal du jury, le candidat descend en apnée jusqu'au niveau de l'examineur dont le masque est à 10 mètres, lui fait face et remonte.

Par mesure de sécurité, à l'émersion, le candidat reste quelques instants sous contrôle du jury.

La notation est réalisée sur les bases suivantes :

- Descente à 10 m et retour en surface dans de bonnes conditions de sécurité : 10 points.
- Aisance à 10 m : de 1 à 6 points.
- Comportement à l'arrivée en surface : 1 à 4 points.

DEUXIEME GROUPE - PLONGEE SCAPHANDRE

4 – Epreuve Guide palanquée : (coefficient 4) (se reporter aux compétences 3a, 3b et 3c)

Le support est une plongée d'exploration où le jury joue le rôle des plongeurs encadrés dont le niveau s'étend du plongeur débutant au plongeur confirmé. Le candidat tire un sujet qui indique les consignes du DP, les paramètres de la plongée, le niveau des plongeurs (PE12, PE20 ou PE40) et éventuellement d'autres informations (topologie, intérêts, etc.)

Le candidat **dispose de 10 min de préparation** et a la possibilité de demander des informations complémentaires dès lors qu'elles sont du ressort du DP. L'épreuve se décompose en deux temps :

- 1) Un briefing avant et après l'immersion coefficient 3 avec un partage de 15 points sur le briefing et 5 points sur le débriefing.
- 2) La partie en immersion avec un coefficient 5, elle se déroule en temps réel (la durée de l'immersion est selon la profondeur et l'appréciation du jury entre 10 et 25 minutes) et sans simulation. Toute mise en danger est éliminatoire.

5 – Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m : (coefficient 3) (se reporter à la compétence 2)

Le candidat doit intervenir sur un plongeur conscient, stabilisé sur un fond de 40 m. Il doit le remonter à la profondeur de 3m par tous les moyens à sa disposition et ce dans le respect de la procédure de sécurité. La situation peut être évolutive (perte de détendeur au cours de la remontée).

Sont pris en compte pour l'évaluation :

- La qualité de la prise en charge .
- Le temps de la remontée (10 à 17 m/min).
- Le profil de la remontée.
- L'arrêt au palier (entre 5 m et 3 m).

Tout comportement impactant la sécurité est éliminatoire (manque de réactivité au fond, descendre au-delà de 42m, redescendre au cours de la remontée, percer la surface sans arrêt au palier, etc.).

6 – Epreuve de démonstration technique d'une Remontée Sans Embout de 20 m (coefficient 2)

La notation est faite sur les bases suivantes :

- Retrait sans délai du détendeur au signal du jury (qui correspond au top départ du chronomètre) et le garder en main tout le long de la remontée.
- Remontée à une vitesse compatible avec de bonnes conditions de sécurité comprise entre 10 et 17 m/mn.
- Arrêt franc à -3 mètres (l'arrivée à -3 mètres correspondant au top fin du chronomètre).
- Tour d'horizon en maintenant ce niveau d'immersion.
- Reprise d'embout sur signe du jury avant de regagner la surface.

Sont déclarées éliminatoires :

- Reprise du détendeur en cours de remontée.
- Une durée totale de la remontée de -20 mètres à -3 mètres inférieure à 45 secondes (un temps supérieur à 1 minute 45 secondes n'apportera pas de points supplémentaires sur l'évaluation finale).

7 – Matelotage (coefficient 2)

Démonstration de l'exécution des nœuds marins usuels. Connaissance des règles élémentaires de sécurité et de navigation en mer, des manœuvres d'appareillage, de mouillage, et d'accostage d'un bateau. Si cette épreuve n'est pas comparable à celles du "permis bateau", elle doit permettre d'évaluer les qualités d'un équipier du Directeur de Plongée, embarqué, attentif à l'environnement marin.

TROISIEME GROUPE - THEORIE ET CONNAISSANCES GENERALES

8 – Résolution d'au moins un problème de tables de plongée MN90 (coefficient 3).

9 – Symptômes et traitements immédiats des accidents de plongée (coefficient 3).

10 – Notions pratiques de physique appliquée à la plongée (coefficient 1).

11 – Notions pratiques de physiologie appliquée à la plongée (coefficient 2).

12 – Notions pratiques et théoriques sur le matériel (coefficient 2).

13 – Réglementation (coefficient 2).

CONTENUS DE FORMATION**OBJECTIF GÉNÉRAL**

Le Code du Sport reconnaît au Guide de Palanque - Niveau 4 des compétences et savoir-faire qui font de lui un enseignant de Niveau 2 aux conditions d'être initiateur ou déclaré en stage d'encadrement. Il peut, d'autre part, devenir directeur de plongée pour l'exploration après une qualification de Directeur de Plongée Niveau 5. Le Guide de Palanquée FFESSM est enfin la condition d'accès au monitorat (MF1 ou BEES1).

La maîtrise aquatique doit aller jusqu'à permettre la démonstration. Les connaissances théoriques doivent être d'un niveau qui permette d'accéder à une formation de moniteur.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont accompagnées de commentaires fixant les limites des exigences, ainsi que des indications sur les critères de réussite. Les épreuves de l'examen final sont précisées dans la dernière colonne.

Compétence n° 1 : REMONTEE SANS EMBOUT

Connaissances, savoir-faire, savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Examen final
<p>Remontée Sans Embout d'une profondeur de 20 m.</p> <p>Démontrer la capacité à maîtriser la technique permettant de remonter de -20 mètres à -3 mètres sans embout en bouche.</p>	<p>Cette épreuve simule une circonstance telle qu'une panne d'air. Elle permet par transfert des compétences de cette situation d'évaluation à 20 mètres la maîtrise dans l'ensemble des situations rencontrées.</p> <p>Sont déclarées éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise du détendeur en cours de remontée. - Une durée totale de la remontée de -20 mètres à -3 mètres inférieure à 45 secondes. <p>Le jury se réserve le droit d'interrompre toute remontée pouvant mettre en cause la sécurité.</p>	<p>Avant le début de l'épreuve, au fond, vérifier que le SGS est vide.</p> <p>Pas d'hyperventilation préalable.</p> <p>A la demande du formateur, enlever l'embout sans délai et le garder à la main.</p> <p>Après un début d'expiration, commencer la remontée.</p> <p>Le départ peut être effectué en plein eau.</p> <p>Le début de la remontée peut être assez rapide.</p> <p>Reprendre le plus rapidement possible la vitesse préconisée pour la décompression (comprise entre 10 et 17 m/min)</p> <p>Effectuer un net ralentissement dans l'espace proche de la surface et un arrêt franc à -3 mètres.</p> <p>Effectuer un tour d'horizon en maintenant le niveau d'immersion avant de mettre le détendeur en bouche.</p> <p>Ne rejoindre la surface que sur signe du formateur avec l'embout en bouche.</p> <p>En cas de palier celui-ci s'effectue obligatoirement en binôme.</p>	<p>Remontée Sans Embout d'une profondeur de 20 mètres.</p> <p>Indifféremment sur un fond ou en pleine eau, selon le choix du jury. Le système gonflable de stabilisation doit rester totalement vide pendant cette épreuve.</p>

Cette compétence 1 constitue une aptitude préalable à la présentation de l'examen final. Elle doit être attestée par un MF1 ou BEES1 minimum, titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Compétence n° 2 : INTERVENTION SUR UN PLONGEUR EN DIFFICULTE A 40 m

Connaissances, savoir-faire, savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Examen final
Prendre en charge un plongeur en difficulté avec respect des règles de sécurité en vigueur et sans générer de situation de sur accident.	Le GP intervient sur un plongeur qui se trouve dans l'impossibilité d'assurer sa propre remontée. Les plongeurs sont équilibrés à 40 m sur un fond supérieur et l'assisté est conscient Le GP doit prendre en charge au fond le plongeur, le remonter en respectant les vitesses préconisées, assurer un palier lorsqu'il est possible et nécessaire. L'intervention est efficace, sereine et sécurisante. L'intervenant doit pouvoir s'adapter à une situation évolutive (perte de conscience, lâcher de détenteur..).	La prise en charge doit être rapide et sécurisante. Elle est adaptée à la nature du problème. La remontée se fait à une vitesse comprise entre 10 et 17 m par minute. L'arrêt entre 5 et 3 m est marqué, le tour d'horizon permet de sécuriser l'arrivée en surface. Tout au long de l'intervention le GP a une attitude sereine et sécurisante.	Prendre en charge un plongeur en difficulté, dans le respect des règles de sécurité en vigueur et sans générer de situation de sur-accident.

Cette compétence 2 constitue une aptitude préalable à la présentation de l'examen final. Elle doit être attestée par un MF1 ou BEES1 minimum, titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Compétence n° 3a : GUIDE DE PALANQUEE – AVANT L'IMMERSION

Connaissances, savoir-faire, savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Examen final
<p>Etre capable de :</p> <p>Ecouter et intégrer les consignes du DP.</p> <p>S'informer auprès du DP.</p> <p>Accueillir, prendre en charge et informer la palanquée sur le déroulement de la plongée en tenant compte du niveau des plongeurs.</p> <p>Intégrer les consignes du DP.</p> <p>Organiser et gérer la mise à l'eau en sécurité.</p> <p>Organiser et gérer l'immersion en sécurité.</p>	<p>Le GP doit écouter le briefing du DP et prendre en compte les éléments qui lui serviront à organiser son action. Le sujet peut nécessiter une demande d'information utile à sa réalisation</p> <p>Le GP prend en charge sa palanquée et déroule son briefing jusqu'à l'immersion.</p> <p>Le GP prend en compte et intègre les consignes du DP dans son briefing.</p> <p>Le GP vérifie le matériel et assure la phase de mise à l'eau en lien avec la nature des plongeurs encadrés (débutants aux plongeurs confirmés).</p> <p>Le GP assure le regroupement de sa palanquée et prépare l'immersion.</p>	<p>Le jury évalue :</p> <p>L'attention portée aux consignes du DP.</p> <p>La capacité à identifier les éléments manquants et utiles.</p> <p>La qualité de la prise en charge de la palanquée (nature des plongeurs, moyens de décompression, expérience des plongeurs, etc.).</p> <p>La pertinence des consignes données (organisation de la plongée, sécurité, respect des consignes, etc.).</p> <p>Le comportement du GP et l'efficacité de son organisation.</p> <p>Le comportement lors de l'immersion (regroupement de la palanquée, attitude du GP, etc.).</p>	<p>Mise en situation sur une plongée d'exploration avec des plongeurs relevant des prérogatives du GP (PE12, PE20 ou PE40).</p> <p>Le candidat prend connaissance du sujet et le traite jusqu'à l'immersion.</p>

Compétence n° 3b : GUIDE DE PALANQUEE – PENDANT L'IMMERSION

Connaissances, savoir-faire, savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Examen final
<p>Etre capable de :</p> <p>Gérer la descente.</p> <p>Gérer le regroupement au fond.</p> <p>Assurer le déroulé de la plongée dans le respect des consignes du DP.</p> <p>S'adapter aux situations imprévues dans le sens de la sécurité.</p>	<p>Le GP assure la phase de descente avec une palanquée groupée. Il assure sa sécurité.</p> <p>L'organisation et les choix techniques (pendeur, pleine eau, etc.) tiennent compte du contexte de la plongée (niveau des plongeurs, nature du site, clarté de l'eau, courant, etc.).</p> <p>Le GP assure la cohésion de la palanquée, il communique avec les plongeurs et vérifie que tout va bien avant de démarrer l'exploration.</p> <p>Le GP évolue conformément aux indications données aux plongeurs et dans le respect des consignes du DP.</p> <p>Le GP est réactif aux situations non prévues (courant au fond, turbidité de l'eau, température, etc.). Les adaptations vont dans le sens de la sécurité (réduction du temps de plongée, modification du parcours, réduction de la profondeur etc.).</p>	<p>Le jury évalue :</p> <p>Le comportement du GP, l'efficacité et la pertinence des actions mises en œuvre.</p> <p>Le comportement du GP, l'attention qu'il porte aux plongeurs, son efficacité et sa sérénité.</p> <p>Le respect des consignes du DP et des indications du briefing.</p> <p>La capacité à réagir et à s'adapter. La pertinence des analyses et l'efficacité. La sécurité de la palanquée doit rester au cœur des préoccupations de GP.</p>	<p>Mise en situation sur une plongée d'exploration avec des plongeurs relevant des prérogatives du GP (PE12, PE20 ou PE40).</p> <p>Le candidat traite le sujet de l'immersion au retour en surface.</p>

**Compétence n° 3b : GUIDE DE PALANQUEE – PENDANT L'IMMERSION
(suite)**

Connaissances, savoir-faire, savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Examen final
<p>Etre capable de :</p> <p>S'orienter.</p> <p>Agrémenter la plongée.</p> <p>Intervenir en fonction du comportement des membres de la palanquée.</p> <p>Gérer la fin de la plongée et le retour en surface.</p>	<p>Le GP guide sa palanquée, il s'appuie sur les éléments naturels (soleil, relief, etc.) mais aussi à l'aide d'instruments.</p> <p>Le GP exploite les ressources du site (faune, flore, relief, etc.). Il a également le souci du respect de l'environnement et s'implique dans une action éducative.</p> <p>Le GP est attentif aux comportements des plongeurs et réagit lorsqu'ils ne sont pas conformes au bon déroulement de la plongée ou quand ils génèrent des situations potentiellement dangereuses.</p> <p>Le GP gère la fin de plongée et le retour en surface en toute sécurité, il communique avec les plongeurs et veille à la cohésion de la palanquée. Il organise une procédure de décompression pertinente et efficace. Si nécessaire, il balise les paliers à l'aide du parachute.</p>	<p>Le jury évalue :</p> <p>La maîtrise de l'orientation qu'elle soit instinctive ou avec instrument. Le retour est conforme aux prévisions.</p> <p>La capacité à exploiter les ressources du site, l'exemplarité dans le comportement.</p> <p>L'attention portée aux plongeurs, la réactivité et l'efficacité de l'action du GP. Sa pertinence et sa sérénité. L'intervention nécessitant une assistance sera évaluée dans une autre compétence.</p> <p>La pertinence de la procédure de décompression, le comportement du GP lors des paliers (regroupement, maintien des profondeurs, surveillance des instruments, etc.).</p>	

Compétence n° 3c : GUIDE DE PALANQUEE – APRES L'IMMERSION

Connaissances, savoir-faire, savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Examen final
<p>Etre capable de :</p> <p>Gérer le retour au bateau.</p> <p>Assurer le débriefing, commenter le déroulement de la plongée.</p> <p>Observer et surveiller.</p>	<p>Le GP assure la gestion du retour au bateau et la cohésion de la palanquée et ce en relation avec le niveau et la spécificité des plongeurs (niveau technique, âge, forme physique et psychologique, etc.).</p> <p>Le GP reprend les faits marquants de la plongée, il donne des informations sur les éléments observés. Il donne des explications sur d'éventuelles interventions et recadre si nécessaire les plongeurs et ce dans le respect de ses prérogatives (rôle de conseil).</p> <p>Le GP reste en contact avec sa palanquée, apporte une aide éventuelle au déséquipement, rappelle les consignes de sécurité (s'informer, communiquer, prévenir en cas de signes inhabituels).</p>	<p>Le jury évalue :</p> <p>Le comportement du GP, l'attention portée aux plongeurs et les consignes données.</p> <p>La pertinence des commentaires. Le bien-fondé des observations et remarques faites aux plongeurs La cohérence des conseils prodigués. Le GP reste dans ses prérogatives d'encadrant sans déborder sur celles d'enseignant.</p> <p>L'action et le comportement du GP. La pertinence des informations et des conseils prodigués.</p>	<p>Mise en situation sur une plongée d'exploration avec des plongeurs relevant des prérogatives du GP (PE12, PE20 ou PE40).</p> <p>Le candidat traite la phase de débriefing et de fin de plongée.</p>

Ces compétences 3a, 3b et 3c constituent une aptitude préalable à la présentation de l'examen final.

Elle doit être attestée par un MF1 ou BEES1 minimum, titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Compétence n° 4 : CONDITION PHYSIQUE

Connaissances, savoir-faire, savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Examen final
Nage PMT.	Mise en évidence des qualités aérobies : Une condition physique suffisante est indispensable pour un guide de palanquée.	En combinaison, lest et PMT, effectuer un parcours de 800 m chronométré.	Voir barème (cf Examen).
Nage en capelé.	Mise en évidence de capacités de puissance	Le plongeur doit être normalement équipé (SGS) et faire le parcours en nage ventrale en ventilant sur tuba sur une distance de 500 m.	Voir barème (cf Examen).
Plongée libre.	Rechercher une capacité minimale à l'apnée.	Après une technique d'immersion efficace, descendre à 10 mètres dans des conditions d'aisance jusqu'à un moniteur. Se stabiliser à son niveau, répondre au signe OK et remonter avec un tour d'horizon stabilisé. Le tuba en bouche n'est pas obligatoire.	Indicateurs pris en compte à l'examen final : <ul style="list-style-type: none"> ● Les 10 m ne sont pas atteints : <i>Eliminatoire</i> ● Les 10 m sont atteints mais le plongeur ne peut se stabiliser et remonte vite : ± 5/20. ● Le plongeur fait l'épreuve définie avec précipitation : ± 8/20. ● Le plongeur manifeste de l'aisance : ± 12/20. ● Grande aisance : ± 16/20. ● Démonstration parfaite : = 20/20.

Compétence n° 4 : CONDITION PHYSIQUE
(suite)

Connaissances, savoir-faire, savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Examen final
Mannequin.	C'est une épreuve de condition physique qui teste les qualités d'apnée associées à la nage et à une simulation de sauvetage.	<p>Le lest ne permet pas au plongeur de couler sur une expiration forcée.</p> <p>Effectuer 100 m PMT puis canard, apnée à 5 m en déplacement 20 s puis récupération surface 10 s max. puis remonter le mannequin de 1,5 Kg de poids apparent, puis le tracter sur 100 m, voies respiratoires hors de l'eau.</p> <p>L'atelier est balisé avec deux bouées. Le mannequin est immergé sous l'une d'entre elles à – 5 mètres.</p> <p>Les virages de la nage et du tractage s'effectuent autour de ces bouées sauf conditions particulières.</p> <p>La prise du mannequin doit correspondre à la réalité, c'est-à-dire être applicable sur un plongeur.</p> <p>Le mannequin devra être maintenu la face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.</p> <p>Si le candidat échoue dans la récupération du mannequin il peut faire une seconde tentative le chronomètre n'étant pas arrêté.</p>	Voir barème page 6.

Compétence n° 5 :
CONNAISSANCE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

(Cette compétence ne fait l'objet d'aucune épreuve. La formation à cette compétence essentielle doit être assurée en parallèle de la délivrance des aptitudes préalables à la présentation de l'examen.)

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Evoluer en limitant son impact sur le milieu.	Le GP doit être un exemple.	Maîtrise sa stabilisation, son palmage, sa ventilation afin de ne pas perturber le milieu.
Partager ses observations.	Il s'agit de susciter l'intérêt des plongeurs.	Fait preuve de techniques d'approche propices à l'observation. Maîtrise les instruments source de perturbations (lumière, bruit, bulles). Adapte sa vitesse de palmage, choisit sa position par rapport aux plongeurs guidés, s'équipe de matériel (lampe, planchettes...) afin de favoriser l'observation de chacun.
Connaître la charte internationale du plongeur responsable.	Il s'agit pour le GP de sensibiliser les plongeurs qu'il encadre au respect et à la préservation de l'environnement en développant des comportements adéquats.	Applique les gestes et attitudes décrites dans la charte. Identifie les comportements inadéquats et les corrige.
Connaître les critères d'identification significatifs pour l'ensemble des groupes d'animaux et de végétaux subaquatiques. Savoir lire et interpréter des traces et indices de présence animale. Connaître les différents habitats (pleine eau, fond rocheux, fonds sableux, herbiers, récifs coralliens, coralligène). Connaître les principaux facteurs physiques (température, salinité, courant, lumière) qui influencent la répartition des espèces.	Il s'agit de renseigner et informer les plongeurs sur l'écologie et les espèces du site exploré ; de répondre aux questions que les plongeurs sont susceptibles de poser sur l'aspect naturaliste du site. On se limitera aux clés de détermination, dont le GP maîtrisera l'utilisation. La classification phylogénétique est hors sujet. L'usage du latin sera réservé aux espèces ne possédant pas de noms communs.	Identifie les espèces dans leur milieu. Fournit de brèves explications sur leur comportement, leur mode de vie, leur habitat et leur éventuel statut de protection. Sait mener un briefing sur l'intérêt naturaliste du site.

Compétence n 5 :
CONNAISSANCE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE
(suite)

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Savoir seconder le DP dans l'organisation de la plongée.	Il s'agit de prendre en compte l'impact d'une plongée sur le milieu et de mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect de la préservation du milieu visité.	Recueille les informations relatives à la nature du site (type de fond, topographie, espèces présentes, saisonnalité, ...). Limite l'impact du mouillage sur les fonds (par l'utilisation d'un parachute d'ancre ou tout autre moyen).
Connaître la réglementation concernant la protection du milieu : les aires marines protégées, les espèces protégées.	Il s'agit de faire pratiquer l'activité dans le respect des réglementations.	Connaît les principaux types d'aires marines protégées et leurs règles concernant la pratique de la plongée (libre et en scaphandre). Connaît les différents statuts de protection des espèces subaquatiques. Connaît les espèces subaquatiques protégées des eaux françaises.
Savoir préparer une sortie.		S'informe sur le contexte environnemental de la région, du pays (cultures, ressources...), sur les milieux et les espèces rencontrées, leur fragilité, leur dangerosité, sur leur comportement et leur statut de protection.

Compétence n° 6 : CONNAISSANCES THEORIQUES

Connaissances	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>PHYSIQUE appliquée à la plongée :</p> <p><u>Flottabilité :</u> Poids réel, poids apparent, problèmes de relevage en association avec la loi de Mariotte. Densité et masse volumique.</p> <p><u>Compressibilité des gaz :</u> *Maîtrise des problèmes de tampon. La température : Loi de Charles. Consommations, relevages.</p> <p><u>Pression partielle : règles de Dalton :</u> *Toxicité des gaz. Notions sommaires sur les Nitrox.</p> <p><u>Dissolution de N₂ dans le corps :</u> *Loi de Henry. Connaissance du modèle de Haldane : notion de compartiment. Connaissance très succincte de l'existence d'autres modèles : diffusion, bulles circulantes,...</p> <p><u>Optique et acoustique :</u> Absorption, réflexion, réfraction, champ de vision, vitesse de propagation du son.</p>	<p>Cas aussi proche que possible de la réalité.</p> <p>Problèmes chiffrés simples avec des résultats qui tombent juste.</p> <p>P.V = n.R.T. est hors sujet. Se limiter à des problèmes dont les données chiffrées sont simples.</p> <p>Les mélanges ternaires ou binaires autres que les Nitrox n'ont pas à être traités.</p> <p>Les calculs se limiteront à des périodes entières, la maîtrise de la formule exponentielle est hors sujet, de même que le calcul de la durée d'un palier.</p> <p>Aucune formule trigonométrique n'est au programme.</p>	<p>Epreuve de physique par écrit et comportant au moins 3 problèmes différents et indépendants.</p> <p>Savoir calculer des limites de toxicité et des % des mélanges.</p> <p>Savoir déterminer une tension de N₂ dans un compartiment (limité à des périodes entières). Savoir déterminer la sursaturation critique. Savoir déterminer un compartiment directeur. Savoir déterminer une profondeur de palier pour un compartiment donné.</p>

Compétence n 6 : CONNAISSANCES THEORIQUES (suite)

Connaissances	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE</p> <p><u>Anatomie des appareils ventilatoire et circulatoire :</u> *Petite et grande circulation : le cœur. Importance de la circulation cérébrale. Localisation des chémorécepteurs et barorécepteurs. Shunts, FOP.</p> <p><u>Physiologie de la ventilation et de la circulation :</u> Motricité de la cage thoracique. Volumes pulmonaires (soufflet et pneumogramme). Révolution cardiaque.</p> <p><u>Echanges alvéolaires et transport des gaz respiratoires par le sang :</u> Air inspiré, air expiré, air alvéolaire et hématoxémie. Propriétés de l'hémoglobine. Oxygène. Transport du CO₂ : Plasma et hématies. La régulation du CO₂ sanguin.</p> <p><u>Anatomie et fonctionnement de l'oreille.</u> Audition et équilibration.</p> <p><u>Notions sur le système nerveux.</u></p>	<p>Etablir le rapport entre l'activité des muscles de la ventilation (diaphragme, muscles releveurs et abaisseurs des côtes) et les volumes ventilatoires. Evolution en immersion. Se limiter aux définitions de diastole générale, systole auriculaire et ventriculaire.</p> <p>Construction d'un schéma montrant la diffusion des gaz par différence de Pp. Constance de la Pp de CO₂ alvéolaire en fonction de la profondeur. Différentes formes de transport (dissoute ou combinée) des gaz.</p> <p>Explication des deux fonctions de l'oreille.</p> <p>Définir : cerveau, cervelet, tronc cérébral, moelle épinière et nerfs.</p>	<p>Epreuve d'anatomie et de physiologie par écrit.</p> <p>Réalisation des schémas limités aux principes généraux et mise en place de légendes sur des planches anatomiques muettes.</p> <p>Pouvoir représenter le soufflet pulmonaire et établir le rapport avec le pneumogramme. Savoir décrire une révolution cardiaque.</p> <p>Savoir justifier par la physiologie les mécanismes de certains accidents. Connaitre les rapports causes/conséquences.</p> <p>Localisation de ces organes.</p>

**Compétence n 6 : CONNAISSANCES THEORIQUES
(suite)**

Connaissances	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>PROCEDURES DE DECOMPRESSION</p> <p><u>Utilisation des tables fédérales</u></p> <p>Tous les cas d'utilisation et toutes les possibilités de lecture : plongées simples, successives, consécutives, remontées "anormales" (lentes, rapides, paliers interrompus). Utilisation de l' O₂ aux paliers et en surface. Altitude. Utilisation théorique en cas de plongée au Nitrox.</p> <p><u>Connaissance sur les calculateurs.</u></p> <p><u>Cohabitation des procédures de décompression différentes.</u></p>	<p>Eviter les problèmes irréalistes mais travailler plutôt sur des cas concrets nécessitant une maîtrise de l'utilisation de la table (vitesse d'utilisation).</p> <p>Principe de fonctionnement à l'exclusion de toute notion d'électronique. Principes d'utilisation, limites d'utilisation.</p> <p>Etude des solutions permettant de concilier le respect de la liberté du choix de chaque plongeur avec les impératifs de la plongée en collectivité : sécurité et cohésion des palanquées.</p>	<p>Epreuve par écrit pouvant comporter deux types de problèmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisation des tables MN90 actualisées • étude de cas concrets mettant en jeu diverses procédures de décompression. <p>Savoir résoudre tous les cas de figures avec une bonne fiabilité et rapidement.</p> <p>Etablir les parallèles avec l'utilisation de la table MN90 actualisées.</p> <p>Connaitre les règles de sécurité qui permettent de gérer une palanquée dont les plongeurs utilisent des procédures différentes.</p>

Compétence n° 6 : CONNAISSANCES THEORIQUES (suite)

Connaissances	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>ACCIDENTS</p> <p><u>Barotraumatisme : oreilles, sinus, dents, surpression pulmonaire, placage de masque, estomac.</u></p> <p><u>Accidents de décompression : aigu et chronique.</u></p> <p><u>Accidents toxiques : Essoufflement, hyperoxie et narcose.</u></p> <p><u>Accidents de l'apnée.</u></p> <p><u>Noyade.</u></p> <p><u>Autres accidents liés au milieu : le froid.</u></p> <p><u>Les animaux toxiques, la flore, le courant, la houle, les filets...</u></p>	<p>La grande variabilité des symptômes devra être bien assimilée afin que les connaissances du futur Guide de palanquée ne soient pas enfermées dans des scénarios trop rigides. On cherchera donc à privilégier les connaissances se rapportant à des cas concrets qui ne correspondent pas forcément à la description théorique avec exactitude. Les symptômes décrits devront être systématiquement envisagés en association avec les mécanismes dont ils sont la conséquence.</p> <p>Facteurs favorisants, facteurs déclenchant (SP, CO₂...), prévention.</p> <p>Syncope hypoxique, samba, effet de l'hyperventilation.</p> <p>Vasomotricité, thermogénèse, accidents liés.</p>	<p>Epreuve écrite</p> <p>Savoir décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Circonstances possibles de l'accident. ● Manifestations observables et conséquences. ● Connaissances physiologiques des mécanismes mis en cause. ● Secourisme (le traitement médical peut être évoqué pour information). ● Prévention. Insister sur le rôle de Guide de la Palanquée.

Compétence n° 6 : CONNAISSANCES THEORIQUES (suite)

Connaissances	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>CONNAISSANCE DU MATERIEL</p> <p><u>Le compresseur</u> Schémas de principes : Diagnostic des pannes simples et entretien courant.</p> <p><u>Le bloc</u> Inscriptions et matériau. Robinetterie : conservation Cas particulier : le bi-bouteille.</p> <p><u>Détendeurs</u></p> <p><u>1er étage</u> : Clapet piston, clapet membrane et améliorations.</p> <p><u>2e étage</u> : Clapet aval et améliorations. Détendeur de l'élève éventuellement.</p> <p><u>Appareils de mesure</u> : Manomètres, profondimètres et calculateurs.</p>	<p>Avoir des connaissances théoriques suffisantes qui permettront au futur GP de recevoir une formation ultérieure afin de pouvoir utiliser un compresseur.</p> <p>Connaissances théoriques suffisantes pour qu'une formation complémentaire permette de savoir effectuer les petites opérations courantes.</p> <p>L'étude du détendeur à un étage doit être limitée au principe de fonctionnement.</p> <p>Principes de fonctionnement à partir de l'étude du bilan des forces.</p> <p>On se limitera à l'étude du cas le plus fréquent et aux différentes améliorations : réglages, compensation, effet de trompe... L'étude d'autres types à partir de planches ou d'éclatés peut permettre l'évaluation de la compréhension des mécanismes.</p> <p>Principes très simples du fonctionnement des calculateurs. Aucune notion d'informatique ou d'électronique n'est exigible.</p>	<p>Epreuve orale de connaissances à partir de planches, de diapos ou d'éclatés.</p> <p>Réalisation d'un schéma de principe d'un étage de compression. Savoir expliquer les problèmes courants liés à l'utilisation.</p> <p>Savoir lire une planche ou un éclaté et expliquer le fonctionnement de l'appareil.</p> <p>Savoir lire une planche et exposer les principes de fonctionnement en faisant le bilan des forces agissant sur les pièces mobiles. Capacité à établir un diagnostic pour une panne simple.</p>

Compétence n° 6 : CONNAISSANCES THEORIQUES (suite)

Connaissances	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>LEGISLATION :</p> <p><u>Responsabilité civile et pénale du GP</u> Obligation de moyen et de résultat, notion de mise en danger d'autrui.</p> <p><u>La licence, l'assurance et le certificat médical.</u></p> <p><u>L'accès au monitorat (E2 E3) et au DP.</u></p> <p><u>Textes réglementaires concernant le matériel et les stations de gonflage.</u></p> <p><u>Réglementation des bateaux de plongée.</u></p> <p><u>Connaissances succinctes sur la structure de la FFESSM.</u></p> <p><u>Connaissance des brevets de plongeurs et moniteurs CMAS.</u></p> <p><u>Diverses interdictions : capture d'animaux avec bouteilles, épaves, objets divers... Réserves, zones interdites.</u></p> <p><u>Types de permis bateau requis pour la plongée.</u></p> <p><u>Où prendre l'information ?</u></p>	<p>Les connaissances se limiteront aux prérogatives du GP.</p> <p>Les informations permettant au GP d'exercer son activité dans le cadre d'un club, en respectant la législation.</p> <p>Lister le matériel obligatoire sur un bateau de plongée (matelotage).</p> <p>L'organisation de la fédération.</p> <p>Equivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organismes.</p> <p>Manuel, sites web, publications.</p>	<p>Epreuve écrite ou orale.</p> <p>Connaître les normes d'encadrement du Guide de Palanquée prévues par le Code du Sport.</p>

**APTITUDES PREALABLES A LA PRESENTATION
DE L'EXAMEN FINAL : GUIDE DE PALANQUEE - Niveau 4**

NOM : _____ **Prénom :** _____

COMPETENCE n° 1 : Remontée Sans Embout

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

COMPETENCE n° 2: Intervention sur un plongeur en difficulté

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

COMPETENCE n° 3 a, b et c: Comportement de guide palanquée

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

MODIFICATIONS DEPUIS LE 18/05/2013 :

Le 7 septembre 2013 :

Page 3

Dans « Conditions de candidature » modification des compétences.

Dans « Conditions générales d'organisation des épreuves de l'examen » modification dans chacun des 5 paragraphes.

Page 4

Modifications des minimums de points.

Page 5

Modification des épreuves avec entre autre suppression du VDM et du LRE à 40m.

Pages 7 et 8

Modification de déroulement des épreuves de nages.

Page 9

Modification des épreuves du deuxième groupe - plongée scaphandre.

Page 10

Renumérotation des épreuves du troisième groupe – théorie et connaissances générales.

Page 11

L'épreuve de DTH n'étant plus réalisée en tant que telle la compétence n°1 se dénomme Remontée Sans Embout au lieu de démonstration technique.

Pages 12 à 16

Nouvelles compétences 2 et 3a, 3b, 3c.

Pages 17 à 26

Renumérotation des compétences.

Page 27

Modification des aptitudes préalables à la présentation de l'examen final.